





Bordereau de signature

DEC2017_0193



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	19/10/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	19/10/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-10-19)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DEC2017_ 0193

DECISION

OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/064 RELATIF A L'ENTRETIEN DE PLANTES VERTES D'INTERIEUR AVEC L'E.S.A.T. « LA GRANGE AU BOIS »

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 36 et 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 13, 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le besoin relatif à l'entretien des plantes vertes de la Mairie Principale et de la Mairie Annexe, et le souhait de recourir à un Etablissement d'Aide par le Travail pour assurer la prestation afférente (nettoyage, arrosage avec apport d'engrais, traitement phytosanitaire),

CONSIDERANT que le marché de services conclu en 2017 pour assurer cette prestation arrive à terme le 31 décembre 2017, et qu'il convient dès lors d'en conclure un nouveau pour l'année 2018,

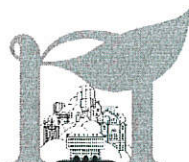
CONSIDERANT la proposition afférente de l'E.S.A.T. « La Grange au Bois »,

CONSIDERANT que la prestation relève de la catégorie d'achats « Services » et de la catégorie homogène 21.02.01 « Entretien des plantes d'intérieur », dont la valeur ne dépasse pas 25.000 € H.T.,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec l'E.S.A.T. « La Grange au Bois », sis 24 bis avenue Raymond Poincaré à Lagny-sur-Marne (77400), le marché public de services n°2017/064 relatif à l'entretien des plantes vertes d'intérieur de la Mairie Principale (Hall d'accueil et bureaux) et de la Mairie Annexe, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

1/2



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2017_ **0193**
portant sur la conclusion du marché public n°2017/064

La prestation comprend 24 interventions annuelles par site, soit un passage tous les 15 jours, pour un montant total annuel de 3 809,52 euros H.T. (soit 4 571,42 euros T.T.C.).

Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures mensuelles d'un montant de 317,46 euros H.T. (soit 380,85 euros T.T.C.).

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 17 OCT. 2017



Le Maire,

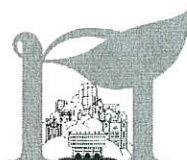
Daniel Vachez

Daniel Vachez.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	19 OCT. 2017
Affiché le	19 OCT. 2017
Notifié le	
Publié le	19 OCT. 2017

2/2



Hôtel-de-Ville
Tél. 01 60 37 73 73 / Fax. 01 60 37 74 49

www.ville-noisiel.fr

Place Emile-Menier BP 35
77426 Marne-la-Vallée cedex 2

"Acquitté en PREFECTURE le:" 19/10/2017